



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FLÉE**

Séance du lundi 25 mars 2024

<u>Nombre de membres :</u>	
En exercice	14
Présents	8
Votants	8
Pouvoirs	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201342-20240325-20240325_D0009-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2024

Date de convocation : 04 mars 2024

Seconde date de convocation : 20 mars 2024

Date d'affichage : 04 mars 2024

Seconde date d'affichage : 20 mars 2024

Le vingt-cinq mars deux mil vingt-quatre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Monique GAULTIER, Maire.

Étaient présents : Monique GAULTIER ; Dominique MANCEAU ; Loïc GUILLOT ; Françoise WEINEL ; Florence DEBRUYNE ; Aurélien HERISSON ; Laëtitia MOREAU ; Éric DEBEFFE.

Absents excusés : Alain RESPLANDY-BERNARD ; Benoît COUTANT ; Mathieu GAULTIER ; Virginie MOREAU ; Sébastien BOUZINARD ; Laurent MALEVAL

Pouvoirs : Néant

Modalités de vote : Scrutin ordinaire

M. Dominique MANCEAU, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit la fonction de secrétaire de séance.

Délibération n°20240325_D0009

Objet : Attribution des subventions aux associations, établissements scolaires et élèves

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les demandes de subventions adressées en mairie par les associations et établissements scolaires,

Considérant que l'obtention de subventions est nécessaire aux associations et établissements scolaires pour réaliser et développer leurs activités,

Considérant l'exposé de Madame Le Maire qui a étudiée les demandes de subventions avec la commission finance lors de la réunion du 19 février 2023,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ACCORDE les subventions aux associations et établissements scolaires au titre de l'exercice 2024 pour un montant total de 630€ six cent trente euros. Les noms des associations, établissements scolaires et des élèves ainsi que les montants alloués pour chacun figurent dans le tableau ci-dessous :

Noms	Montant - Année 2023	Montant - Année 2024
Associations		
La Truite Dinantaise	60€	60€
L'outils en main	50€	50€
Génération mouvement	90€	90€
Sapeurs - Pompiers	60€	60€
Souvenir Français	45€	45€
FNACA	45€	45€
Don du Sang		40€
Secours catholique		40€
TOTAL		430€
Établissements scolaires		
MFR CFA VERNEIL LE CHETIF 1 élève		50€
TOTAL		50€
Élèves voyage		
Lycée Racan – Montval 1 élève séjour en Italie		25€
Collège Pierre-de-Ronsard – La Chartre-sur-le-Loir 2 élèves – Séjour Longeville-sur-Mer		50€
Collège de Bercé 3 élèves – Séjour à Barèges (Pyrénées)		75€
TOTAL		150€
TOTAL SUBVENTION		630€

CONTRE	0	ABSTENTION	0	POUR	8
---------------	---	-------------------	---	-------------	---

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour Extrait Certifié Conforme

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le **26/03/2024**

Publication par voie électronique le **26/03/2024**

Le Maire,



Monique GAULTIER

Le secrétaire de séance,



Dominique MANCEAU